



bien immobilier et séparation

Par **valerieM**, le **23/08/2011** à **18:36**

Séparée depuis 2 ans, mon ex-conjoint est resté dans le pavillon que nous avons acheté en 2001. Propriétaire à 50 % du bien je n ai jamais fait aucune démarche administrative pour régulariser la situation.

J aimerais le faire maintenant , en sachant qu il ne veut pas vendre et son salaire ne permettra pas je pense à racheter ma part. Puis-je rester propriétaire à 50 % et lui laisser le bénéfice des lieux ?

Merci beaucoup.

Par **Domil**, le **23/08/2011** à **19:28**

Que dit le jugement de divorce et avez-vous fait la liquidation de la communauté, si communauté, il y avait ?

Par **fra**, le **24/08/2011** à **11:32**

Bonjour, Madame,

Hormis les vérifications prescrites par Domil, que je salue au passage, il vous est tout à fait possible de rester totalement passive, sachant que, plus sur place, vous ne contrôlez pas les éventuelles dégradations causées à l'immeuble en cas de manque d'entretien (baisse de sa valeur) et que, si un prêt est en cours, vous êtes solidaire de votre ex-conjoint pour le rembourser, en cas de défaillance de sa part.

Vous pouvez, aussi, demander une indemnité d'occupation ou pas !